

Déclaration des élus du Comité Technique du CNRS le 25 février 2015

Le Comité Technique du CNRS est invité à se prononcer le 25 février 2015 sur le projet de contrat d'objectifs entre l'État et le Centre National de la Recherche Scientifique pour la période 2014-2018. Ce document ne comporte aucun engagement de la part de l'État en termes de moyens. Bien au contraire il considère comme allant de soi la poursuite d'un désengagement amorcé déjà depuis plusieurs années conjugué à une politique de transformation de l'organisme en agence de moyens (essentiellement humains et organisationnels). Cette orientation, au service de politiques de site et d'intérêts privés, va à l'encontre de la mission première du CNRS, qui est d'accroître les connaissances dans toutes les disciplines scientifiques au travers d'une politique de recherche définie et suivie nationalement.

Dans le détail, ce contrat d'objectifs avalise la baisse des recrutements statutaires pour les années à venir, ainsi que celle des soutiens de base des laboratoires et préconise, en donnant à cette préconisation la fausse apparence de la logique, le recours à toujours plus de ressources extérieures pour financer la recherche. Cette orientation est humainement désastreuse, car elle produira toujours plus de précaires. Le problème est passé sous silence, aucune perspective de résorption de la précarité n'est envisagée.

Les objectifs de l'organisme sont focalisés sur la mise en œuvre de politique de sites en appui à des stratégies européennes, nationales et régionales qui ne visent que l'innovation à court terme et sur le renforcement des activités de transfert, au détriment de la recherche fondamentale.

Sur le plan organisationnel, le contrat d'objectifs reprend les orientations engagées - malgré l'opposition unanime des organisations syndicales - dans le cadre de la révision générale des politiques publiques au travers du « plan d'action sur les fonctions support » pour toujours plus de « rationalisation », de « mutualisation », une fois de plus dans le cadre étroit des politiques de sites.

En revanche, ce contrat ne donne aucune perspective d'amélioration des carrières et des conditions de travail pour les personnels.

Contrairement à la présentation faite par le président du CNRS lors du CT 8 janvier, ce contrat d'objectifs a toutes les chances d'être très contraignant. Les séries d'objectifs mesurables listés à la fin du document ouvrent la voie à un « pilotage » autoritaire des activités des personnels et des unités. Enfin, les OS notent que ce contrat d'objectifs a, une fois de plus, été élaboré sans réelle consultation des instances représentatives des personnels. Leur consultation n'entre dans les processus des décisions par la Direction du CNRS que par pur formalisme.

En s'opposant à ce contrat d'objectifs, les organisations syndicales soussignées tiennent à rappeler leur attachement à un CNRS opérateur de recherche qui soit doté de moyens suffisants pour lui permettre de mener à bien sa mission d'organisme de recherche publique au service de tous. Ceci implique de permettre à l'organisme de retrouver au moins le niveau d'emplois qu'il avait il y a dix ans et qu'il a perdu, et de donner aux laboratoires les soutiens de base qui leur permettent de réaliser les programmes de recherche définis par leurs équipes, régulièrement évaluées par le Comité National de la Recherche Scientifique.

Pour l'ensemble de ces raisons les organisations syndicales signataires boycotteront le CT du 25 février 2015.